passe dans l'homme spirituel qui est incliné à certains actes non par le mouvement de son libre arbitre *principalement*, mais par l'Esprit-Saint : *Similiter autem homo spiritualis non quasi ex motu propriæ voluntatis principaliter, sed ex instinctu Spiritus Sancti inclinatur ad aliquid*[1]. »

Et de peur qu'on abusât de la comparaison qu'il vient d'apporter, l'angélique Docteur s'empresse d'ajouter que cette impulsion de l'Esprit-Saint n'exclut nullement dans les justes la spontanéité, voire même la liberté de leurs actes, mais elle est l'indice que le mouvement même de leur volonté et de leur libre arbitre est causé par le Saint-Esprit, suivant cette parole de l'Apôtre : *C'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le parfaire. — Non tamen per hoc excluditur quin viri spirituales per voluntatem et liberum arbitrium operentur, quia ipsum motum voluntatis et liberi arbitrii Spiritus Sanctus in eis causat, secundum illud Philip.* II, 13 : *Deus est qui operatur in nobis velle et perficere*[2].

Le premier genre de motion divine actionne nos forces naturelles, soit seules, soit perfectionnées par les vertus acquises, et devient avec elles le principe d'actes moralement bons. Le second met en exercice les vertus infuses, et nous fait accomplir des actes surnaturels, ceux du moins où se conserve notre mode naturel d'agir. Quant au troisième, il est propre aux dons, et c'est toujours une impulsion spéciale ayant pour terme

1. S. Th., *in Rom.* VIII, 14, lect. 3.
2. Ibid

des œuvres suréminentes par quelque endroit, *cum donum elevet ad operationem quæ est supra humanum modum*[1], des œuvres où l'âme humaine opère comme instrument de l'Esprit-Saint, et se trouve dès lors plutôt passive qu'active : *In donis Spiritus Sancti mens humana non se habet ut movens, sed magis ut mota*[2].

Dans les deux premiers cas, la motion divine se dissimule en quelque sorte derrière nos facultés, dont elle provoque l'exercice, tout en respectant leur jeu normal. Suivant l'heureuse expression du pape Pie VI dans la bulle *Auctorem fidei*, elle nous fait faire les actes auxquels nous nous sommes librement déterminés : *facit ut faciamus*[3]. C'est la motion ordinaire et commune sous l'influence de laquelle s'accomplissent les actes émanés des vertus.

Très différente est la motion propre aux dons. Celle-ci, en effet, prévient nos délibérations, devance nos jugements, et nous porte d'une façon pour ainsi dire instinctive à des œuvres auxquelles nous n'avions pas songé et que l'on peut vraiment appeler surhumaines, soit parce qu'elles dépassent nos forces, soit parce qu'elles se produisent en dehors du mode et des procédés ordinaires de la nature et de la grâce. C'est l'impulsion venant de Dieu comme agent supérieur, *sicut a quadam superiori potentia*[4], et qui, pour être

1. S. Th., III Sent., dist. XXXIV, q. I, a. 2.
2. S. Th., IIa IIae, q. LII, a. 2, ad 1.
3. Bulle *Auctorem fidei*, prop. 21.
4. S. Th., Ia IIae, q. LXVIII, a. 4.

bien reçue, exige des dispositions toutes spéciales.

On comprend en effet que, pour préparer l'âme à suivre promptement ces impulsions extraordinaires par lesquelles l'Esprit-Saint pousse les âmes à des actes qui relèvent de lui principalement et qui se produisent en dehors des règles communes, des perfections particulières, supérieures aux vertus, *altiores perfectiones*[1], les dons, en un mot, soient ici nécessaires. Ne faut-il pas que le mobile se trouve dans un rapport harmonieux avec son moteur? *Manifestum est quod ad altiorem motorem oportet majori perfectione mobile esse dispositum*[2]. Mais quand il s'agit d'œuvres ordinaires et communes, auxquelles l'homme se porte de lui-même, de son propre mouvement, comment ne pas admettre avec saint Thomas que la même habitude qui incline la volonté à suivre l'impulsion de la droite raison la dispose pareillement à recevoir la motion divine : par exemple, que la même vertu de force ou de tempérance qui assouplit notre volonté au joug et à l'empire de la raison la rend en même temps docile à la motion divine, l'inclinant à en faire les actes dans les circonstances ordinaires de la vie?

N'est-ce pas de l'essence même de l'*habitus* opératif de disposer à l'acte la puissance qu'il perfectionne, en sorte qu'il dépend de la volonté d'en user à son gré, suivant cette parole de saint Thomas : *Habitus est quo quis utitur cum volue-*

1. S. Th., Ia IIae, q. LXVIII, a. 1.
2. Ibid., a. 8.

rit[1]? Aussi, quiconque possède une habitude bonne, non seulement le juste en qui se rencontrent, avec les vertus infuses, les dons du Saint-Esprit, mais le pécheur lui-même, celui du moins qui a conservé la foi et l'espérance, peut en faire les actes quand il le juge à propos, et d'une façon connaturelle, même en l'absence des dons.

S'il en était autrement, si c'était pour préparer l'âme juste à recevoir fidèlement la motion divine en tout ce qui est du domaine surnaturel que les dons sont ordonnés, on ne voit pas pourquoi il n'y aurait pas également, dans l'ordre purement naturel, des perfections analogues aux dons du Saint-Esprit et destinées à nous rendre dociles à la motion divine, de même qu'il y a des vertus acquises qui disposent les facultés appétitives à obéir à la raison ; car enfin, dans l'ordre de la nature comme dans celui de la grâce, nous obéissons à un double moteur : la raison et Dieu. Or, nul n'a jamais parlé, que nous sachions, de ces sortes de perfections.

Concluons donc que Dieu nous meut et par les vertus et par les dons, mais diversement : d'une manière conforme à notre nature par les vertus, d'une façon supérieure par les dons : *Virtutes perficiunt ad actus modo humano, sed dona ultra humanum modum*[2]. Tant qu'il s'agit d'opérer le bien d'une manière humaine, conformément aux procédés et aux règles ordinaires de la nature et de la grâce, l'action des dons n'est point requise,

1. S. Th., Ia IIae, q. L, a. 5.
2. S. Th., III *Sent.*, dist. XXXIV, q. I, a. I.

les vertus suffisent : les vertus acquises, s'il est question d'une œuvre moralement bonne de l'ordre naturel ; les vertus chrétiennes ou infuses, s'il s'agit d'un acte salutaire. Ce n'est que dans les cas où l'homme doit se conduire d'une façon supérieure au mode ordinaire, pratiquer la vertu à un degré héroïque ou dans des conjonctures particulièrement difficiles ; ou encore lorsqu'il s'agit de correspondre comme un instrument libre mais docile à quelqu'une de ces impulsions insolites qui procèdent de Dieu en tant qu'agent supérieur, *secundum quod movetur homo ab altiori principio*[1], que les dons deviennent nécessaires et entrent en exercice.

Une comparaison achèvera d'éclaircir notre pensée. Qu'un Lacordaire ou un Montalembert, se faisant maîtres d'école, s'abaissent jusqu'à apprendre l'*A*, *b*, *c* à des enfants, faudra-t-il que ceux-ci aient reçu une préparation spéciale pour être en état de suivre leurs leçons ? Nullement. Dès là que ces illustres maîtres, si fort au-dessus d'un pédagogue ordinaire, se bornent à enseigner les rudiments de la langue, tout le monde peut les comprendre. Il en irait autrement si, au lieu de distribuer à leur jeune auditoire un enseignement élémentaire, ces grands orateurs prétendaient l'initier à tous les secrets de l'éloquence[2].

---

1. S. Th., Ia IIae, q. LXVIII, a. 2, ad 1.

2. Voir sur cette question un article paru dans la *Revue thomiste*, n° de novembre 1899, sous ce titre : LES DONS DU SAINT-ESPRIT, *leur nature, leur rôle, leur action dans la vie chrétienne.*

VI

Si tel est le rôle des dons, si leur but propre et spécial est de nous préparer à suivre docilement les inspirations divines, les impulsions spéciales et extraordinaires de l'Esprit-Saint dans les choses où la motion de la raison est insuffisante, comment prétendre qu'ils sont nécessaires au salut ? Comment démontrer que les fidèles, dont la vie se meut dans l'orbite d'une vertu commune, ont vraiment besoin des dons pour atteindre leur fin dernière ? Il semble que, avec les vertus théologales qui les disposent bien par rapport aux choses divines, avec les vertus morales infuses qui produisent un effet semblable au regard des choses humaines, ils possèdent tout ce qui est requis pour parvenir au salut. Ils connaissent le terme vers lequel ils doivent orienter leur vie, ils ont des forces surnaturelles pour y tendre, que faut-il de plus ? La motion spéciale et la direction de celui dont parlait le Psalmiste quand il disait : « Votre Esprit qui est bon, ô Seigneur, me conduira dans la terre de la véritable rectitude[1] ». Nul, en effet, ne peut parvenir à l'héritage de la patrie céleste s'il n'est dirigé et conduit par l'Esprit-Saint : *Quia scilicet in hæreditatem illius*

---

1. « Spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam. » (Ps. CXLII, 10.)

terræ beatorum nullus potest pervenire nisi moveatur et deducatur a Spiritu Sancto[1].

Si l'homme n'avait d'autre fin que celle qui répond aux exigences de sa nature, il pourrait, avec ses énergies natives et le secours ordinaire que la Providence ne refuse jamais aux causes secondes pour l'exercice de leur activité, s'acheminer de lui-même vers le terme de ses destinées. Que si cependant Dieu daignait venir encore à son aide par une motion et une impulsion spéciale, *per specialem instinctum*[2], ce serait l'effet d'une bonté vraiment surabondante qui va volontiers au delà du nécessaire, et non le signe d'un besoin auquel il est indispensable de pourvoir : *Si tamen etiam in hoc homo adjuvetur a Deo per specialem instinctum, hoc erit superabundantis bonitatis*[3]. Mais parce qu'il a plu à Dieu de nous appeler à une fin qui surpasse absolument les forces et les exigences de la nature, et que la raison même perfectionnée par la foi et les autres vertus théologales est incapable de nous conduire à ce bienheureux terme, il nous faut la direction d'un guide plus éclairé, l'assistance d'un moteur plus puissant, et comme conséquence les dons divins qui ont précisément pour but de nous rendre souples et dociles aux inspirations d'en haut : *Sed in ordine ad finem ultimum supernaturalem... non sufficit ipsa motio rationis, nisi adsit instinctus et motio Spiritus Sancti... Et ideo ad illum finem con-*

1. S. Th., Ia IIae, q. XLVIII, a. 2.
2. Ibid.
3. Ibid.

sequendum necessarium est homini habere donum Spiritus Sancti[1].

D'où provient cette impuissance de la raison? De la possession défectueuse des vertus théologales qui caractérise l'état de voie, et de l'insuffisance des vertus morales pour résister en toute occurrence aux attaques parfois si soudaines et si vives du démon, du monde et de la chair.

Quiconque, en effet, remarque saint Thomas, possède parfaitement une nature, une forme, une vertu, bref, un principe quelconque d'opération, peut, avec la motion ordinaire de Dieu qui opère intérieurement en tout agent naturel ou libre, agir par lui-même dans cette sphère; mais celui qui ne possède qu'imparfaitement une source d'activité ne se suffit pas pour agir, il a besoin d'un secours étranger, d'une direction, d'une motion spéciale[2]. Ainsi un étudiant en médecine, un interne des hôpitaux qui n'est pas encore pleinement instruit, ne se hasarde point, s'il est prudent, à entreprendre seul et sans l'assistance de son maître une opération délicate et pouvant entraîner de graves conséquences, tandis qu'un médecin ou un chirurgien en titre, dès là qu'il possède pleinement son art, peut opérer par lui-

1. S. Th., Ia IIae, q. LXVIII, a. 2.
2. « Manifestum est quod unumquodque quod perfecte habet naturam, vel formam aliquam, aut virtutem, potest per se secundum illam operari, non tamen exclusa operatione Dei, qui in omni natura et voluntate interius operatur; sed id quod imperfecte habet naturam aliquam, vel formam, aut virtutem, non potest per se operari, nisi ab talero moveatur. » (S. Th., Ia IIae, q. LXVIII, a. 2.)

même, sans avoir besoin de direction ou d'assistance[1]. Un capitaine de vaisseau, voyageant dans des parages inconnus, ne s'aventure point à vouloir pénétrer de lui-même dans un port d'accès difficile et dangereux, mais il fait monter à son bord un pilote expérimenté et connaissant bien les passes qui donnent entrée dans la rade.

Or, telle est précisément la condition actuelle de l'homme par rapport à sa fin ultime surnaturelle. Ne possédant qu'à l'état imparfait les principes des opérations surnaturelles, c'est-à-dire les vertus chrétiennes, et notamment les trois vertus théologales — car ce n'est qu'imparfaitement que nous connaissons et que nous aimons Dieu — il est hors d'état de pouvoir parvenir au port du salut sans un secours spécial, sans une impulsion et une assistance particulières de l'Esprit-Saint. *In ordine ad finem ultimum supernaturalem..., non sufficit ipsa motio rationis, nisi desuper adsit instinctus et motio Spiritus Sancti.. ; quia scilicet in hæreditatem illius terræ beatorum nullus potest pervenire nisi moveatur et deducatur a Spiritu Sancto.* Et parce que cette impulsion divine spéciale est nécessaire, nécessaires conséquemment sont les dons qui disposent à la recevoir. *Et ideo ad illum finem consequendum necessarium est homini habere donum Spiritus Sancti*[2].

1. « Medicus qui perfecte novit artem medicinæ, potest per se operari ; sed discipulus ejus, qui nondum est plene instructus, non potest per se operari, nisi ab eo instruatur. » (Ibid.)

2. S. Th., Ia IIae, q. LXVIII, a. 2.

Ce n'est pas que, même dans l'ordre de la grâce, l'homme soit incapable d'agir par lui-même et de son propre mouvement, en toute rencontre. En tant qu'informée, quoique d'une façon défectueuse, par les vertus théologales, sa raison peut bien, il est vrai, lui permettre d'accomplir, avec le secours ordinaire de la grâce, plus d'un acte salutaire ; elle peut commencer à l'acheminer vers les rivages éternels ; mais parce qu'il n'est en son pouvoir ni de connaître tout ce qu'il importerait de savoir, ni d'accomplir tout ce qu'il serait utile ou nécessaire de faire[1] ; parce qu'elle ne possède, dans les vertus acquises ou infuses, qu'un remède insuffisant contre l'ignorance, l'hébétude, la dureté de cœur et les autres misères de notre nature, elle n'est pas en mesure de surmonter efficacement tous les obstacles, de vaincre toutes les difficultés qui peuvent se rencontrer, et de nous conduire définitivement au ciel sans une assistance spéciale, et partant sans les dons du Saint-Esprit.

Que de fois, en effet, dans le cours de son existence, un chrétien se trouve en face de certaines éventualités graves, de résolutions importantes à prendre, d'un choix de vie à faire, de la conduite à tenir en telle ou telle occurrence, sans qu'il puisse savoir au juste ce qui est expédient pour son éternité ! Il est donc nécessaire que celui qui

1. « Rationi humanæ non sunt omnia cognita neque omnia possibilia, sive accipiatur ut perfecta perfectione naturali, sive accipiatur ut perfecta theologicis virtutibus. » (Ibid., ad 3.)

sait tout et qui peut tout se charge lui-même de nous diriger et de nous protéger[1].

En outre, le salut exige parfois des œuvres difficiles. C'est un fonctionnaire qui ne peut remplir ses devoirs religieux sans être mal vu de ses chefs et s'exposer à encourir leur disgrâce. S'il était seul, il affronterait plus courageusement le danger ; mais il est chargé de famille, et sa fonction est son unique ressource. Ce sont des époux qui, pour ne pas se laisser aller à la dérive et entraîner par le courant qui en emporte tant d'autres, ont besoin d'une énergie peu commune pour être fidèles jusqu'au bout aux graves devoirs qu'impose le mariage. Même en supposant que ces chrétiens possèdent avec la grâce, l'un la vertu de force, les autres la chasteté conjugale, souvent leur vertu est faible et leur force chancelante. Où trouver le secours spécial, le surcroît d'énergie nécessaire dans des conjonctures si critiques, sinon dans une prière incessante et les dons du Saint-Esprit? En effet, le don de force est là pour perfectionner la vertu qui porte son nom ; et celui de crainte viendra fort à propos au secours de la chasteté conjugale pour lui faciliter son triomphe en inspirant aux époux une sainte horreur pour le péché. Voilà pourquoi saint Tho-

1. « Propter varios rerum eventus, et quia nos ipsos non perfecte cognoscimus, non possumus ad plenum scire quid nobis expediat, secundum illud *Sap.* IX, 14 : *Cogitationes mortalium timidæ, et incertæ providentiæ nostræ.* Et ideo necesse est nobis ut a Deo dirigamur et protegamur, qui omnia novit et omnia potest. » (S. Th., Ia IIae, q. CIX, a. 9)

mas nous dit, à la suite de saint Grégoire le Grand, que les dons sont conférés pour venir en aide aux vertus, *in adjutorium virtutum*[1].

Quoique inférieurs en excellence aux vertus théologales qui nous unissent directement à Dieu, les dons leur prêtent néanmoins un utile concours : ils avivent notre foi, animent notre espérance, enflamment notre charité, nous donnent le goût de Dieu et des choses divines Ils sont surtout les auxiliaires précieux des vertus morales, dont ils perfectionnent l'action, suppléant même au besoin à leur impuissance : *Dona dantur in adjutorium virtutum contra defectus ; et sic videtur quod perficiant illud quod virtutes perficere non possunt*[2]. La prudence reçoit du don de conseil les lumières qui lui manquent ; la justice, qui rend à chacun ce qui lui est dû, est perfectionnée par le don de piété, qui nous inspire des sentiments de tendresse filiale pour Dieu et nous donne des entrailles de miséricorde pour nos frères. Le don de force nous fait surmonter avec intrépidité tous les obstacles qui pourraient nous détourner du bien, il nous affermit contre l'horreur des difficultés, et nous inspire le courage nécessaire pour entreprendre les plus rudes travaux. Enfin, le don de crainte soutient la vertu de tempérance contre les rudes assauts de la chair révoltée. Une action plus énergique, de plus héroïques efforts dans la pratique du bien,

1. S. Th., *in Is.* XI, 2.
2. S. Th., Ia IIae, q. LXVIII, a. 8, arg. Sed contra.

tels sont les effets des dons du Saint-Esprit. Par eux, l'âme que les vertus infuses avaient déjà mise en possession de la sainteté commune et rendue capable d'accomplir les œuvres ordinaires de la vie chrétienne, s'élève facilement jusqu'aux plus hautes cimes de la perfection. De là ces paroles de l'angélique Docteur : « Les dons perfectionnent les vertus en les élevant au-dessus du mode humain : *Dona perficiunt virtutes, elevando eas supra modum humanum*[1]. » Aussi les maîtres de la vie spirituelle les ont-ils comparés aux ailes de l'oiseau ou aux voiles du navire. L'oiseau vole plus vite qu'il ne marche ; et tandis que le navire muni de simples rames n'avance qu'avec peine et lenteur, celui dont le vent enfle les voiles ou dont la vapeur presse les flancs court rapide sur les flots.

Ce qui ressort des explications précédentes, ce qui en découle, nous semble-t-il, avec la clarté de l'évidence, c'est que les dons du Saint-Esprit sont vraiment nécessaires partout où la motion de la raison même perfectionnée par les vertus infuses étant insuffisante, une impulsion divine spéciale s'impose. Or, c'est un fait que, même avec l'appoint des vertus chrétiennes, l'humaine raison est incapable de nous conduire efficacement à notre fin dernière et de nous faire surmonter tous les obstacles qui se rencontrent sur la voie, si elle n'est aidée, secourue, assistée par une inspiration particulière d'en haut, par

1. S. Th., *De charit.*, q. unic., a. 2. ad 17.

une sorte d'instinct supérieur de l'Esprit-Saint, *quodam superiori instinctu Spiritus Sancti*[1].

Nous avons donc besoin de cette impulsion divine spéciale, et par conséquent des dons, non pas constamment, mais de temps en temps dans le cours de notre existence, plus ou moins souvent suivant les difficultés qui se présentent, les actes éminents qu'il s'agit d'accomplir, le degré de perfection auquel nous sommes appelés, et aussi selon le bon plaisir de Celui qui, maître de ses dons, les distribue comme il lui plaît. Il n'est aucune époque de la vie, aucun état, aucune condition humaine qui puisse se passer des dons et de leur divine influence.

Ils ne sont pourtant pas nécessaires pour tous et chacun des actes surnaturels, mais seulement pour les œuvres émanées du juste sous la poussée de l'Esprit-Saint, et dans lesquelles l'homme est plutôt passif qu'actif. *In donis Spiritus Sancti mens humana non se habet ut movens, sed magis ut mota*[2]. C'est avec cette restriction qu'il faut entendre le *toujours* de la réponse opposée par saint Thomas à l'objection suivante contre la nécessité des dons : Il semble qu'avec les vertus théologales et morales l'homme est suffisamment outillé pour arriver au salut, même sans les dons. A quoi le saint Docteur répond : « Les vertus théologales et morales ne perfectionnent pas tellement l'homme par rapport à la fin der-

1. S. Th., Ia IIae, q. LXVIII, a. 2, ad 2.
2. S. Th., IIa IIae, q. LII, a. 2, ad 1.

nière qu'il n'ait *toujours* besoin d'être mû par un instinct supérieur de l'Esprit-Saint : *Per virtutes theologicas et morales non ita perficitur homo in ordine ad ultimum finem, quin* SEMPER *indigeat moveri quodam superiori instinctu Spiritus Sancti, ratione jam dicta in corpore articuli*[1].

1. S. Th., Ia IIae, q. LXVIII, a. 2 ad 2.

CHAPITRE VII

Derniers effets de l'habitation de Dieu en nous :

LES FRUITS DU SAINT-ESPRIT ET LES BÉATITUDES.

Nous connaissons maintenant, sinon dans le détail, au moins par une vue d'ensemble, les principes d'activité conférés aux justes par l'Esprit-Saint, magnifique et complexe organisme de sainteté qui, suivant la belle expression d'un Père de l'Eglise, fait de l'homme un instrument de musique admirablement disposé pour chanter la gloire et la puissance divines : *Instrumentum musicum a Spiritu pulsatum, divinamque gloriam et potentiam canens*[1]. Et quand il a ainsi tout préparé, l'Esprit-Saint, artiste incomparable, se met lui-même au clavier, et pourvu qu'il ne rencontre pas de résistance, il tire de cet instrument spirituel des accords merveilleux qui ravissent le cœur de Dieu et ne laissent pas que de plaire au monde lui-même, captivé malgré lui par cette sainte harmonie.

C'est la douce et chaste Agnès entonnant sur

1. S. GREG. NAZ., *Orat. ad popul.*, XLIII, n. 67.